



www.ledévoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIII N° 42

LE LUNDI 27 FÉVRIER 2012

1,09\$ + TAXES = 1,25\$



Le Français Jean Dujardin a été sacré meilleur acteur hier pour son rôle dans *The Artist*. «Merci! Formidable!», a-t-il lancé, guilleret.

The Artist triomphe aux Oscar

La statuette du meilleur film en langue étrangère échappe à *Monsieur Lazhar*

ODILE TREMBLAY

Il y eut suspense, mais la France connut son triomphe hier au 84^e gala des Oscar alors que le muet et hexagonal *The Artist*, couronné deux jours plus tôt aux Césars, remportait les statuettes du meilleur film, meilleur réalisateur pour Michel Hazanavicius, meilleur acteur pour Jean Dujardin déjà primé à Cannes. «*Merci! Formidable!*» lança ce dernier tout guilleret en abandonnant son anglais raboteux. Ses grands rivaux étaient George Clooney et Brad Pitt. Il avait de quoi pavoiser!

Meilleure musique, meilleurs costumes aussi pour *The Artist*. Cinq lauriers en tout. Autant qu'*Hugo*, le délicieux film en 3D hom-

mage à Méliès de Martin Scorsese, qui dominait la course du haut de ses onze citations. Il recevait hier la manne des lauriers techniques: meilleure caméra, meilleure direction artistique, meilleur montage sonore, meilleur mixage sonore, meilleurs effets visuels.

Meryl Streep, 17 fois nommée aux Oscar, gagnait, tout émue, sa troisième statuette de meilleure actrice pour son extraordinaire performance dans *The Iron Lady* de Phyllida Lloyd, en Margaret Thatcher, film qui se démarqua aussi aux maquillages.

L'excellent *The Descendants* d'Alexander Payne, tourné en sol hawaïen, aura du moins reçu le prix du meilleur scénario adapté (pour le roman de Kau-

Hart Hemmings), tout en méritant davantage.

Bon! Le remarquable *Une séparation* de l'Iranien Asghar Farhadi, favori des sondages, a remporté finalement l'Oscar du meilleur film en langue étrangère, laissant notre Philippe Falardeau et son *Monsieur Lazhar* sur le carreau, mais seul le cinéma pouvait réconcilier l'Iran et l'Amérique en ces temps troublés. Déception il y eut dans les chaumières québécoises, d'autant plus que le prix nous échappe deux années de suite, après *Incendies* de Denis Villeneuve en 2011. Cela dit, Falardeau lui-même s'enthousiasmait pour *Une séparation...* et le jeu des prix est une roue de fortune.

VOIR PAGE A 8: OSCAR

Résident permanent: un statut menacé?

Le projet de loi C-31 permettrait au Canada d'expulser des réfugiés malgré l'obtention de leur résidence

MARIE VASTEL

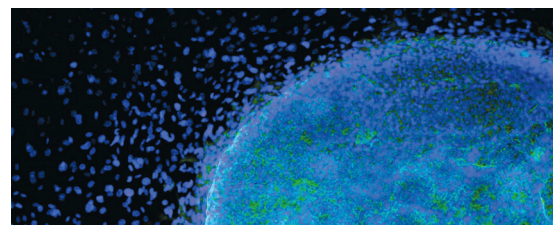
Ottawa — Le nouveau projet de loi conservateur en matière d'immigration pourrait faire en sorte que des milliers de réfugiés ayant obtenu leur statut de résident permanent se le fasse retirer et se voient expulsés du pays. Les experts trouvaient déjà que le projet de loi C-31 était trop agressif et injuste à l'endroit des réfugiés, et cette disposition les fait de nouveau sursauter.

Parmi les changements apportés à la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada déposée il y a dix jours, le fédéral a glissé une clause aux conséquences énormes pour les centaines de milliers de réfugiés devenus résidents permanents au cours des dernières années au Canada. Désormais, si un individu cessait d'être protégé par le statut de réfugié, il perdrait du même coup son statut de résident permanent.

La protection du Canada peut déjà être retirée en vertu de la loi actuelle, si par exemple la situation dans le pays d'origine d'un réfugié s'est calmée, qu'il peut y être en sécurité, ou encore si le

La «perte de l'asile» a été ajoutée à la liste des conditions entraînant la perte du statut de résident permanent

VOIR PAGE A 8: RÉFUGIÉS



ALAN TROUNSON REUTERS

SCIENCE

Les femmes ne naissent peut-être pas avec un nombre défini d'ovules

■ À lire en page A 5

VIA RAIL

Un déraillement fait trois morts à Burlington

■ À lire en page A 5

La révolution de Jasmin, version indienne

La profession infirmière se rebelle contre ses pitoyables conditions de travail

GUY TAILLEFER

Le Devoir en Inde

New Delhi — La révolution de Jasmin Sha a commencé avec un suicide, celui de Beena Baby, une jeune femme de 22 ans qui travaillait comme infirmière à l'Asian Heart Hospital, un hôpital privé de luxe situé en banlieue de Mumbai. Le 10 octobre 2011, elle est retrouvée pendue dans l'appartement qu'elle partageait avec huit autres infirmières.

Sa mort n'allait pas rester un entrefilet dans les journaux. «*Elle s'est tuée pour des raisons personnelles*», a déclaré le médecin-chef de l'hôpital pour faire oublier l'affaire. Sauf que, fouettées par la tragédie,

VOIR PAGE A 8: INDE



AGENCE FRANCE-PRESSE

Des infirmières du Mehta Hospital, à Chennai, en Inde. À l'embauche, le salaire d'une infirmière indienne peut être d'à peine 2500 roupies par mois (environ 50 \$). Le harcèlement sexuel tient de la pandémie, disent-elles, et le congé de maternité est une chimère: une employée qui tombe enceinte est forcée de démissionner.

POINT CHAUD

Sans enseignants spécialisés, l'anglais intensif sera un échec

LISA-MARIE GERVAIS

Les parents l'ont décrié, les enseignants aussi. Tel que présenté par le ministre de l'Éducation, le programme d'anglais intensif, qui sera implanté dans toutes les classes de 6^e année du Québec d'ici 2015, n'est pas viable.

Au tour de la recherche universitaire d'émettre de sérieuses réserves. «*Ça me fait tellement peur de penser que pendant cinq mois, les jeunes ne vont que faire des jeux pour apprendre l'anglais. Alors qu'on sait que cet âge-là est très important dans le développement de l'enfant, de sa pensée formelle*», a lancé Zita De Koninck, professeure au département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval. «*On doit prendre au sérieux la façon dont va être implanté ce programme-là.*»

Non pas que l'idée de soumettre les petits Québécois à un apprentissage intensif d'une



Zita De Koninck

VOIR PAGE A 8: ANGLAIS

INDEX

7 178313 102829 14	09	Annonces..... B 4	Idées A 7
		Avis publics.. A 4	Météo B 6
		Convergence. B 7	Monde B 1
		Culture B 8	Mots croisés. B 5
		Décès B 4	Religions B 6
		Économie B 3	Sudoku B 5
		Éditorial A 6	Télévision B 7

ÉCOUTEZ POUR VOIR

MICHEL DÉSAUTELS EN SEMAINE | 15 H

AUJOURD'HUI Fabriqué au Québec: une industrie plus rentable qu'on le pense?

Reportage: Frank Desoer Réal.-coord.: Sébastien Perron

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE
Radio-Canada.ca/desautels

ACTUALITÉS

« Nous ne vaincrons pas Harper avec un slogan »

Thomas Mulcair prône une présence accrue du NPD dans l'ouest canadien

CHINTA PUXLEY

Winnipeg — Les sept candidats à la succession de Jack Layton à la tête du Nouveau Parti démocratique (NPD) affirment que la formation politique doit mieux faire dans l'Ouest du Canada, si elle désire former le prochain gouvernement.

Au cours d'un débat à Winnipeg, hier, les candidats ont reconnu que le NPD se doit d'augmenter le nombre de sièges — actuellement de trois — qu'il détient dans les Prairies.

Selon Thomas Mulcair, le parti a beau avoir des racines profondes dans la région et y être essentiellement né, ce n'est pas suffisant. « Ici, dans les Prairies, nous avons les racines les plus profondes, mais très peu d'arbres », a-t-il dit.

Au Québec, a noté M. Mulcair, la situation serait inversée, puisque le parti y compte de nombreux arbres aux racines faibles qui peuvent être arrachées en cas de forts vents. La seule façon, pour le NPD, de bâtir sur le succès des dernières élections, a continué M. Mulcair, est de conserver les sièges québécois et de convaincre les habitants de

l'Ouest du pays que le NPD est capable de « bien gérer l'État ».

La majeure partie du NPD est encore « ancrée dans le passé » et doit se concentrer sur les Prairies, certainement de la même façon que les organisateurs du parti se sont concentrés sur le Québec au cours des six dernières années, a ajouté l'ancien lieutenant québécois de Jack Layton. « Nous ne vaincrons pas [Stephen] Harper avec un slogan », a lancé M. Mulcair.

De son côté, Niki Ashton, une élue du Manitoba, a affirmé que le premier ministre Stephen Harper tient les électeurs des Prairies pour acquis.

Paul Dewar a également souligné que sur la scène provinciale, le NPD a remporté plusieurs élections au Manitoba et que les néodémocrates fédéraux devraient s'inspirer de ce succès.

Brian Topp a quant à lui rappelé que le NPD était arrivé deuxième dans plusieurs circonscriptions des Prairies lors du scrutin du 2 mai, ce qui devrait donner au parti une base pour l'emporter la prochaine fois. Le NPD doit choisir son chef le 24 mars.

La Presse canadienne

Entente entre les CPE et le gouvernement

La convention collective, qui doit être approuvée, prévoit les mêmes augmentations salariales que pour les salariés du secteur public

Une entente de principe a été conclue, vendredi, entre Québec et les éducatrices affiliées à la CSN.

Réunis en conseil fédéral de négociation sectorielle, les délégués des syndicats des centres de la petite enfance affiliés à la CSN ont approuvé, hier, l'entente de principe intervenue avec le gouvernement Charest.

Dans un communiqué émis en soirée, la CSN précise que la nouvelle convention collective, valide jusqu'au 31 mars 2015, prévoit les mêmes augmentations salariales que celles accordées aux salariés du secteur public, soit des hausses qui pourront varier de 6 à 10,5 % sur cinq ans, en fonction de divers facteurs.

Au chapitre des vacances, chaque salarié pourra compter sur quatre semaines après cinq années de service et sur cinq semaines après 15 années. Les employés des CPE bénéficieront également de 13 jours fériés annuels et de 10 journées de maladie.

L'entente de principe prévoit en outre une augmentation de la contribution gouvernementale au régime d'assurance collective afin de pallier le retrait des employeurs à ce



Des centaines d'employés de CPE avaient défilé dans les rues de Montréal, le 15 février dernier, dans le cadre d'une journée de grève.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

financement. Ainsi, la part assumée par le ministère de la Famille passera de 3 à 4 % de la masse salariale.

Par ailleurs, un programme de préretraite sera dorénavant disponible pour les travailleuses des CPE. À partir de 55 ans, elles pourront diminuer leur temps de travail tout

en maintenant leur poste, et ce, pour une durée maximale de 60 mois.

Les éducatrices conservent par ailleurs leur rôle au sein des conseils d'administration des établissements.

Louise Labrie, responsable du secteur des CPE à la Fédération de la santé et des ser-

vices sociaux (FSSS-CSN), s'est réjoui de la ratification de l'entente de principe. « Dans l'ensemble nos membres sont gagnants. Partir de 360 conventions différentes et réussir, sur une vingtaine de matières, à avoir des ententes nationales, ce n'est quand même pas rien », a-t-elle confié à La Presse canadienne.

M^{me} Labrie rappelle toutefois que la majorité des syndicats régionaux n'ont toujours pas d'entente de principe en vue du renouvellement de leurs conventions collectives.

Or, l'entente de principe conclue vendredi devra être entérinée localement par les assemblées générales des 360 CPE syndiqués avec la CSN seulement lorsque les négociations régionales auront été conclues. « On souhaite que les employeurs s'activent concrètement aux tables des négociations régionales pour en arriver à la signature de la convention collective. Une fois que l'ensemble des ententes aura été conclue, les assemblées générales vont se prononcer », a conclu M^{me} Labrie.

La CSN représente quelque 8500 éducatrices.

La Presse canadienne

PRUDENT? APPELEZ LA SÉCURITÉ.

ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC

VOTRE
REER
GARANTI
À 100 %

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

BONI DE
1%

la première année pour les nouveaux fonds REER, FERR, CRI et FRV.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Épargne
Placements
Québec



CHRIS WATTIE REUTERS

Le néodémocrate Pat Martin

Élections fédérales La pratique des appels automatisés sous-estimée

Ottawa — La controverse des appels automatisés semble vouloir prendre de l'ampleur, puisque les partis de l'opposition soutiennent que le nombre de circonscriptions touchées par ces coups de fil frauduleux durant les dernières élections fédérales est beaucoup plus important que prévu.

Le député néodémocrate de Winnipeg-Centre, Pat Martin, a affirmé que les électeurs d'au moins 34 circonscriptions avaient reçu de faux appels, même si son parti n'en dénombre que 29.

De son côté, le leader libéral Bob Rae a déclaré que son parti savait que 27 circonscriptions avaient été affectées, mais qu'il s'attendait à ce que d'autres se rajoutent à la liste aujourd'hui au moment de la reprise des travaux à la Chambre des communes.

L'opposition accuse les conservateurs de Stephen Harper d'avoir eu recours à des tactiques douteuses lors de la plus récente campagne électorale, accusation qu'ils ont démentie.

Elections Canada et la police examinent actuellement des allégations concernant des coups de fil automatisés qui auraient eu lieu dans 18 circonscriptions pour aviser les gens que leur bureau de vote avait été déplacé, ce qui n'était pas le cas.

Par ailleurs, les avocats de RackNine Inc., une compagnie basée à Edmonton ayant travaillé pour la campagne conservatrice, ont envoyé une lettre à Pat Martin lui demandant de s'excuser au sujet des commentaires qu'il avait faits sur l'entreprise sous peine d'être poursuivi pour diffamation.

M. Martin a indiqué qu'il n'avait aucunement l'intention de présenter ses excuses.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Des élections volées?



CHANTAL HÉBERT

Les conservateurs de Stephen Harper ont-ils «volé» leur majorité aux élections fédérales de mai dernier? C'est ce que laissent entendre l'opposition dans la foulée de révélations voulant qu'au moins trois douzaines de circonscriptions aient été la cible d'appels frauduleux lors de la campagne électorale.

Le chef libéral Bob Rae conclut que ces tactiques ont eu un impact certain sur la performance de sa formation. Il n'exclut pas de s'adresser aux tribunaux pour réclamer des élections complémentaires dans une trentaine de circonscriptions.

Dans l'état actuel du débat politique, suggérer que le gouvernement en place a usurpé son mandat est sans doute de bonne guerre. À la lumière des informations qui s'accumulent sur les tactiques qui auraient eu cours lors du dernier scrutin, un observateur objectif serait plus enclin à conclure à l'existence d'une fraude électorale concertée qu'à celle d'initiatives isolées. Pour autant, les résultats du 2 mai dernier ne supportent pas la thèse qui voudrait que la victoire majoritaire des conservateurs tienne à un détournement de démocratie.

Voici les principaux faits. Dans un premier temps, une enquête de l'*Ottawa Citizen* a révélé que des appels robotisés frauduleux destinés à orienter des électeurs vers des bureaux de scrutin inexistantes avaient été faits par une compagnie dont les services ont été retenus à plusieurs reprises par le Parti conservateur dans au moins sept circonscriptions. Elections Canada a ouvert une enquête.

Une autre tranche des recherches du quotidien démontre que des comités libéraux ont été la cible d'un autre genre d'appels frauduleux. Dans ce cas-ci, des gens s'identifiant comme des bénévoles du parti téléphonaient à des électeurs tard la nuit ou très tôt le matin, histoire de les importuner.

Au cours du week-end, des candidats néodémocrates ont affirmé avoir subi le même stratagème et un député conservateur a ajouté son nom à la liste des victimes présumées. À cette rare exception près, cependant, la majorité des plaignants sont des candidats d'opposition battus par les conservateurs le 2 mai dernier. Ces derniers nient toute participation à l'une ou l'autre de ces opérations.

La plupart des circonscriptions en litige sont en Ontario — le territoire de la majorité de Stephen Harper. Le Québec est absent de la liste, ce qui ajoute de l'eau au moulin de l'opposition. Au cours de la dernière campagne, le Québec présentait peu d'intérêt pour la formation de Stephen Harper.

Par définition, le genre d'opérations dont il est question ici se déroule sous le radar de la campagne. Le caractère forcément clandestin de la manœuvre limite son rayon d'action. Son potentiel de déplacement du vote se calculerait en centaines plutôt qu'en milliers de voix.

Dans les circonscriptions où auraient été diffusés les faux renseignements quant au site des bureaux de scrutin, la participation a généralement été inférieure à la moyenne. Par contre, la répartition du votes ne suggère pas que les appels frauduleux, robotisés ou pas, ont eu un impact décisif sur les résultats.

Le comté de Guelph, qui est au centre de l'enquête d'Élections Canada, a été remportée par le PLC avec 65 % des votes. La plupart des comtés en litige remportés par les conservateurs l'ont été par des marges de 60 % ou plus. Le vote conservateur enregistré dans les circonscriptions en cause ne se distingue pas par sa vigueur de celui de comtés comparables.

Ce n'est pas parce que la dernière élection n'a pas été volée que la vie démocratique du Canada n'est pas en péril. On est ici devant une spirale qui tire rapidement les mœurs électorales vers le bas.

Alors qu'il était chef de l'opposition, Stephen Harper avait accusé les libéraux de Jean Chrétien d'avoir fait la promotion d'une culture politique qui avait favorisé l'éclosion du scandale des commandites.

On peut aujourd'hui lui faire le même reproche. Sous M. Harper, tous les coups, dans les limites de la légalité, sont devenus de plus en plus permis pour écraser l'adversaire. Pensez à l'instauration en continu de campagnes publicitaires agressivement négatives.

Cette mentalité fait école. Quand le NPD a perdu une députée au PLC, en janvier, le parti a engagé une compagnie pour faire des appels robotisés aux électeurs de Saint-Maurice-Champlain. On leur demandait s'ils étaient mécontents du changement d'allégeance de Lise St-Denis, et s'ils répondaient par l'affirmative, ils étaient redirigés, à leur insu, au bureau de comté de la députée.

Le NPD a affirmé être à l'aise avec une tactique qui frôle le harcèlement. Encore ce week-end, sur Twitter, Brad Lavigne, le secrétaire principal du chef de l'opposition officielle, insistait pour rappeler qu'en soi, la pratique des appels robotisés était légale. Sauf que la légalité n'est pas nécessairement sœur de la moralité politique. Les partis qui aujourd'hui lancent des pierres aux conservateurs s'affairent également à construire leurs propres maisons de verre.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star. chebert@thestar.ca



François Legault a présenté hier de nouveaux candidats pour la grande région métropolitaine. On le voit ici en compagnie de Jean-François Roberge, George Manolikakis et Chantal Soucy.

L'opposition en mode élection

La CAQ et Québec solidaire ont présenté hier des candidats en vue des prochaines élections québécoises

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les partis d'opposition sont sur le sentier de la guerre électorale. Les chefs de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, et de Québec solidaire (QS), Françoise David et Amir Khadir, ont dévoilé hier coup sur coup l'identité de candidats en vue du prochain scrutin.

Le chef caquiste a présenté six personnes qui devront batailler dur afin de ravir autant de circonscriptions de la région métropolitaine actuellement détenues par des figures de taille des trois autres partis politiques.

L'homme d'affaires Denis Leftakis portera les couleurs de la CAQ dans la circonscription de Châteauguay, actuellement aux mains du ministre Pierre Moreau, tandis que l'ancien président du Congrès hellénique du Canada George Manolikakis briguera les suffrages dans la circonscription de Saint-Laurent, qu'un autre ministre, Jean-Marc Fournier, détient. Pour sa part, l'avocate et femme d'affaires Paola L. Hawa, surnommée par ses proches «Paolitics», s'efforcera de ravir la circonscription de Jacques-Cartier des mains du ministre sortant Geoffroy Kelley, si celui-ci est candidat à sa propre succession.

L'enseignant Jean-François Roberge et la salariée d'Hydro-Québec Chantal Soucy seront respectivement candidats dans les circonscriptions de Vachon et de Verchères, détenues par les péquistes Stéphane Bergeron et Martine Ouellet. Enfin, l'avocate Julie Boncompain devra faire trébucher le seul député solidaire à l'Assemblée nationale, Amir Khadir.

La prochaine campagne électorale ne constituera pas une mission kamikaze pour ces six nouveaux venus sur la scène politique québécoise, a assuré François Legault. Le chef de la CAQ «s'attend» à ce que «les 125 comtés soient prenables [...] durant la prochaine campagne électorale».

En évacuant la question constitutionnelle de son discours, la CAQ s'imposera comme une solution de rechange attrayante au Parti libéral du Québec, notamment auprès des anglophones et des allophones, a répété M. Legault hier. «Depuis 30, 40 ans, le Québec est divisé entre les Bleus et les Rouges. On sait très bien, de façon traditionnelle, que le vote anglophone et allophone a été très

près du Parti libéral du Québec. Je pense qu'il est temps qu'on offre une alternative [à ces] gens du West Island [notamment]».

Pressé de préciser quand l'identité de ses «candidats vedettes» serait dévoilée, le chef de la CAQ a expliqué que «certaines personnes, à cause de leur emploi, ne pourront pas s'annoncer avant le déclenchement des élections».

Françoise David veut Gouin

Une heure plus tard, les co-porte-parole de Québec solidaire, Françoise David et Amir Khadir, ont dévoilé l'identité de 15 candidats «bien enracinés dans leur milieu» (la liste se trouve sur notre site Internet) qui brigueront les suffrages dans la région métropolitaine, les Laurentides, Lanaudière, ainsi que dans la région de la Capitale nationale.

Parmi ceux-ci, Manon Massé essaiera pour la quatrième fois de se faire élire dans la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques, alors que l'ancien président du Syndicat de la fonction publique du Québec Serge Roy tâchera pour la troisième fois de prendre la circonscription de Taschereau.

«Chacun d'eux représente ce que le Québec rêve et désire pour lui-même de mieux, c'est-à-dire un Québec où la prospérité est partagée, un Québec où on assure la justice sociale», a affirmé Amir Khadir. «Ces personnes-là ont quelque chose en commun, c'est l'enracinement et l'engagement dans diverses activités sociales: féministes, syndicales, communautaires, écologistes», a ajouté Françoise David.

Par ailleurs, elle a réitéré sa décision d'être candidate dans la circonscription de Gouin, malgré les appels du Parti québécois à s'abstenir de faire campagne contre le député sortant, Nicolas Girard. «C'est là que je vais gagner, fiez-vous à moi», a-t-elle lancé.

Les dirigeants de la CAQ et de QS attendent fébrilement que le premier ministre Jean Charest réclame la dissolution du Parlement au lieutenant-gouverneur. Les deux formations politiques s'entendent sur le fait qu'il «est dans l'intérêt du Québec que des élections aient lieu le plus rapidement possible».

Le Devoir

Option Nationale

Aussant veut être du prochain débat des chefs

ANTOINE ROBITAILLE

Bécancour — Jean-Martin Aussant veut être invité au prochain débat des chefs, a-t-il fait savoir au *Devoir* hier, au lendemain du congrès de fondation d'Option nationale à Bécancour. À son sens, il va de soi que «comme député et chef de parti», il doit être invité à participer à ce moment fort de la prochaine campagne électorale.

À ses yeux, du reste, Option nationale a «déjà fait une différence dans le paysage politique québécois». C'est ce que M. Aussant a soutenu, samedi, dans son discours de clôture. Selon le député de Nicolet-Yamaska, «on n'a jamais autant parlé de souveraineté au Québec dans les dernières années, et c'est grâce à nous».

M. Aussant souhaiterait qu'on parle davantage de son nouveau parti dans les médias et a réclamé des firmes de sondages qu'elles l'incluent maintenant de manière systématique dans leurs choix de réponses. «Nous avons autant de députés que Québec solidaire», or ce parti est «dans tous les choix de réponses», a-t-il plaidé. Option nationale, qui a été reconnu par le Directeur général des élections il y a quatre mois, revendique 1431 membres.

Samedi, quelque 400 d'entre eux, entassés dans deux salles surchauffées de l'auberge Godefroy de Bécancour, ont adopté une plateforme indépendantiste. Elle prévoit qu'un gouvernement oniste ferait rédiger une constitution du Québec, laquelle contiendrait une déclaration de souveraineté à «entériner par le biais d'un référendum». Aux yeux de M. Aussant, cela tranche avec le Parti québécois, qui, selon lui, tient toujours le discours du «peut-être» sur la souveraineté. Il a toutefois souligné qu'une clause de la plateforme oniste précise que «si un autre parti en venait à avoir un message suffisamment similaire au nôtre, on voudrait collaborer, voire fusionner».

Legault «cancriste»

Aux dires de M. Aussant, ON visera à «redonner de l'espoir et de la confiance» dans la capacité des Québécois à agir. A ses yeux, le discours du chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, démobilise les Québécois et sape leur confiance. Le chef oniste a fustigé en particulier les idées «cancristes» qui font systématiquement du Québec le «cancer» dans tous les domaines: «Ils nous traitent de pas bons et de moins productifs et de moins riches [...] ça ne donne pas confiance aux gens!» L'idée que le Québec serait «moins riche que ses voisins» est fautive, a plaidé M. Aussant, qui possède un doctorat en analyse économique. «On vit mieux que les Américains», a-t-il affirmé, soutenant que M. Legault avait avantage à noircir le tableau: «Quoi de mieux pour avoir l'air d'un sauveur que d'arriver en disant que tout va mal?»

C'est en rectifiant la phrase «nous sommes peut-être quelque chose comme un grand peuple» de René Lévesque que Jean-Martin Aussant a conclu son congrès. Il a expliqué avoir toujours «détesté les deux doutes» qu'elle contient. «Nous sommes un grand peuple, allons-y, le doute, c'est fini», a-t-il martelé.

La députée de Crémazie Lisette Lapointe, membre d'ON, a participé aux travaux du congrès. Le député de Borduas Pierre Curzi ainsi que les anciens députés péquistes Camil Bouchard (Vachon) et Jean-Claude St-André (Assomption) ont aussi passé une partie de la journée au congrès.

Mme Lapointe a souligné la jeunesse de plusieurs membres d'ON par rapport à ceux des autres partis. Le conseil national exécutif du parti compte d'ailleurs plus d'un étudiant dont un de ses vice-présidents, Paolo Zambito, ancien porte-parole des Jeunes Patriotes. Parmi les conseillers d'ON, on retrouve Julie McCann, doctorante en droit à McGill, mais aussi chargée d'enseignement à l'Université Laval. Le printemps dernier, M^{me} McCann avait fait une présentation critique remarquée sur le projet de loi privé 204 visant à «bétonner» l'entente de gestion du futur amphithéâtre de Québec.

Le Devoir

Moreau invité à «retourner à la table à dessin»

Le PQ considère le projet de navette entre l'aéroport et la Gare centrale trop onéreux

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Le Parti québécois exhorte le gouvernement à couper les vivres au projet de navette ferroviaire entre l'aéroport Montréal-Trudeau et le centre-ville, jugeant qu'il s'agit d'un «luxe» pour le Québec. L'opposition officielle presse plutôt le ministre des Transports, Pierre Moreau, de «retourner à la table à dessin» afin d'ajouter un arrêt sur la ligne du train de banlieue Vaudreuil-Dorion à l'aérogare.

«Le ministre des Finances, Raymond Bachand, a engagé 200 millions de fonds publics sans avoir entre les mains des études démontrant la rentabilité du projet de navette ferroviaire», a dénoncé le porte-parole du Parti québécois en matière de transports, Nicolas Girard, qualifiant l'attitude du gouvernement dans ce dossier d'«irresponsable».

Le député péquiste est revenu à la charge, hier, pour réclamer la publication «immédiate» d'une étude commandée par le gouvernement du Québec en 2006 à la firme PricewaterhouseCoopers au coût de 1,2 million de dollars, afin d'évaluer la faisabilité du projet défendu bec et ongles par Aéroports de Montréal (ADM). «Pourquoi le gouvernement libéral cache-t-il cette étude?», s'interroge-t-il.

Celle-ci conclurait «que la solution la plus efficace en termes de coûts et de bénéfices [est] la

construction de nouvelles voies le long de l'emprise du Canadien Pacifique», qui est déjà empruntée par le train de banlieue Vaudreuil-Hudson, avant de gagner la gare Lucien-L'Allier, selon le député de Gouin. «Ce tracé était moins cher, plus rapide et avait un rapport coût-bénéfice plus élevé».

L'opposition officielle préconise ainsi que le train de l'Agence métropolitaine de transport desserve à la fois la banlieue ouest que l'aéroport Montréal-Trudeau, ce qui ferait économiser la rondelette somme de 400 millions de dollars à l'État. «Le coût global des deux projets est de 1,3 milliard de dollars; 600 millions pour la navette, 676 millions pour le train de l'Ouest, au lieu d'une facture de 874 millions pour un seul projet. [...] C'est un luxe de 400 millions de dollars que doit justifier le gouvernement libéral auprès des contribuables québécois», a estimé Nicolas Girard. Qui plus est, Montréal-Trudeau serait le seul aéroport en Amérique du Nord à «avoir une navette aéroportuaire qui n'est pas intégrée au réseau de transport en commun local». «Ça n'a aucun sens.»

À l'instar du gouvernement fédéral et du secteur privé, le ministre des Finances, Raymond

Bachand, a consenti dans le budget 2010-2011 quelque 200 millions de dollars à ADM pour mener à terme le projet de navette ferroviaire reliant l'aéroport et la gare centrale.

Ensuite, «le caucus des libéraux de l'Ouest de Montréal et la Coalition train de l'Ouest se sont sentis floués par le gouvernement libéral et ont fait pression pour avoir un train de l'Ouest pour desservir la population de ce secteur de Montréal», a indiqué Nicolas Girard.

Selon le Parti québécois, le feu vert donné par le gouvernement Charest aux deux projets «a des conséquences financières importantes pour les contribuables québécois».

«Les libéraux sont prêts à dépenser 400 millions à l'aventure pour une chienne libérale. Chacun a son hochet: le ministre des Finances a sa navette, le ministre des Transports et le caucus libéral de l'Ouest de l'île ont leur train de l'Ouest. [...] On a pris une décision politique plutôt [que d'opter pour] une saine gestion des finances publiques», a-t-il souligné, ne manquant pas de faire allusion au «fiasco du train de l'est» dont «les coûts ont explosé».

Le Devoir



Nicolas Girard

ACTUALITÉS

En mission
pour sauver
des langues
à l'agonie

Vancouver — Des linguistes de National Geographic prennent le chemin du numérique pour documenter et préserver les langues en voie de disparition.

Huit nouveaux dictionnaires parlants ont été dévoilés vendredi lors de la rencontre annuelle de l'American Association for the Advancement of Science, qui s'est tenue à Vancouver. Les dictionnaires renferment plus de 32 000 mots provenant de huit langues en voie de disparition. Ils comprennent aussi plus de 24 000 enregistrements audio d'individus prononçant ses mots et des phrases dans leur langue natale.

Les dictionnaires parlants font partie du projet Enduring Voices (Voix persistantes) et ont été créés par une équipe de linguistes chapeauté par K. David Harrison et Gregory Anderson, de National Geographic.

Au nombre des langues répertoriées, notons le matukar panau, parlée par 600 personnes habitant la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le chamacoco, parlée par 1200 personnes vivant au Paraguay, le tuvan, parlée par des tribus nomades de Sibérie et de Mongolie, ainsi que le koro, le remo et le sora, trois langues en grand danger qui se retrouvent en Inde.

La Presse canadienne

UN PETIT AIR DE LINDE



ANNIK MH CARUFEL LE DEVOIR

TANT QU'À VENIR de loin, les bateaux du Vieux-Port ont chanté hier une composition indienne. Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière, qui en sont à leur 18^{ème} édition cette année et qui utilisent entre autres les sirènes et les cornes de brume des bateaux, ont en effet présenté cette année une pièce du compositeur Sandeep Bhagwati, originaire de Mumbai, en Inde, et installé à Montréal. Sa pièce, intitulée Rives et dérives, jouait avec les sons des trains, bateaux-remorques, bateaux amarrés au Vieux-Port et autres instruments urbains. Des chanteurs placés dans la foule accompagnaient cette étrange symphonie. Pour ceux qui l'auraient manquée, la symphonie sera présentée de nouveau, dimanche prochain, à 13h30.

EN BREF

WikiLeaks publie
des millions de courriels

Londres — Le site WikiLeaks a commencé aujourd'hui la publication de plus de cinq millions de courriels de la société américaine privée de renseignement et d'analyse stratégique Stratfor. Les messages électroniques, qui s'étalent de juillet 2004 à décembre 2011, révéleront l'emploi par Stratfor de «réseaux d'informateurs, de structures de versement de pots-de-vin et de techniques de blanchiment d'argent», affirme-t-on par voie de communiqué. Wikileaks affirme détenir des preuves de

l'existence de liens confidentiels entre la société Stratfor et des firmes telles que l'indienne Bhopal's Dow Chemical Co. et l'américaine Lockheed Martin, ainsi qu'avec des agences dont le Département d'État, la sécurité intérieure, le corps des Marines et l'agence de renseignements pour la défense. Le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, se trouve en Grande-Bretagne où il tente d'éviter une extradition vers la Suède, où il doit être interrogé pour des soupçons de viol. WikiLeaks craint que si Julian Assange est extradé, Stockholm l'envoie alors aux États-Unis, où il est recherché pour avoir publié des milliers de documents diplomatiques américains. — AFP

Étude sur les services publics

Les Québécois en ont
pour leur argent

CAROLINE MONTPETIT

Le système québécois de services publics permet une bonne redistribution de la richesse entre les plus riches et les plus pauvres. Pourtant, les baisses d'impôts survenues au cours des dernières années ont surtout profité aux mieux nantis, tout en diminuant les services aux plus pauvres.

Ce sont entre autres les conclusions qu'on peut tirer d'une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) commandée par le Secrétaire inter-syndical des services publics et rendue publique hier. Les syndicats y ont vu l'occasion de réitérer leur soutien à un réseau de services publics de qualité, à l'heure où le gouvernement veut hausser les droits de scolarité des étudiants et où le système «à deux vitesses» fait tranquillement son nid dans le réseau de la santé.

Selon les auteurs de l'étude, Gabriel Sainte-Marie et Pierre Gouin, 60 % des ménages québécois obtiennent plus en services de l'État que ce qu'ils paient en impôts, taxes et contributions diverses. Les femmes, dont les revenus sont moins élevés que les hommes, profitent

particulièrement des services publics, puisqu'elles obtiennent 1200 \$ de plus par année en services que les hommes.

En moyenne, les ménages québécois reçoivent 37 312 \$ en services de l'État, ce qui correspond à 68 % du revenu moyen gagné.

Fait à noter, les Québécois ayant les revenus les plus élevés, soit ceux du cinquième quintile, dont le revenu moyen est 151 818 \$, sont ceux qui reçoivent le plus en services publics en éducation, dans le domaine de la protection de la personne et de la propriété, ainsi que dans celui des transports et des communications.

A l'inverse, ce sont les Québécois les plus pauvres, ceux du premier quintile, dont le revenu moyen est de 15 324 \$, qui obtiennent le plus de services publics en santé et en services sociaux.

Les auteurs de l'étude ont aussi voulu démontrer que le système de santé ne représente pas plus de la moitié des dépenses publiques, contrairement à un mythe répandu. En 2007-2008, l'État québécois a dépensé 24 milliards dans le secteur de la santé du Québec, soit un peu plus de 3000 \$ par personne.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

QTMG,
Huissiers de justice

COUR DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-187148-112
COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.

MARCHÉ KASH
INTERNATIONAL INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION 139 C.P.C.

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de ces requêtes et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, local 1.120, situé au 1 rue Notre-Dame Est, Montréal. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 28 MARS 2012 à 9H00 en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal. À Montréal, le 8 février 2012
JULIE PERRIER
Greffier adjoint, C.Q

QTMG,
Huissiers de justice

COUR DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-188186-111
COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.

ROTHSCHILD CANADIAN
EQUITIES LIMITED
Partie défenderesse
ASSIGNATION 139 C.P.C.

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de ces requêtes et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, local 1.120, situé au 1 rue Notre-Dame Est, Montréal. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 28 MARS 2012 à 9H00 en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal. À Montréal, le 3 février 2012
MARTINE BOUCHARD
Greffier adjoint, C.Q

Avis public

Montréal

ERRATUM
Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru dans ce journal le 1^{er} février dernier concernant l'entrée en vigueur des règlements adoptés à l'assemblée du 26 janvier 2012. L'avis aurait dû indiquer que ces règlements ont été adoptés par le conseil d'agglomération, Montréal, le 27 février 2012

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, situé au 5650, rue d'Iberville, 2^e étage, Montréal, H2G 2B3, pour:

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : RPPP12-01002-OP

Descriptif : Parc Joseph-N.-Drapeau – Réfection des sentiers

Date d'ouverture : Le mercredi 14 mars 2012

Dépôt de garantie : Cautionnement de soumission, chèque visé ou lettre de garantie bancaire de 10 % du montant total du contrat.

Renseignements : Jean Cadieux
Architecte paysagiste
Téléphone : (514) 872-2978

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 27 février 2012.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement audit bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Montréal, ce 27 février 2012.

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut

LES ENFANTS
DU MONDE
ONT BESOIN
DE VOTRE AIDE

▲ comme coopérant
▲ comme bénévole
▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240
Nous vous aiderons à les aider

www.monde.ca

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 20 février 2012, a adopté les règlements suivants :

12-009 Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 5413 à 5417, boulevard Gouin Ouest, l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 5455, boulevard Gouin Ouest et l'occupation de ce nouveau bâtiment localisé à l'angle nord-est du boulevard Gouin Ouest et de la rue Fréchette

12-010 Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146

12-012 Règlement sur les réseaux câblés

Ce règlement remplace le Règlement sur les réseaux câblés (09-023) afin d'en faciliter la gestion. Il porte notamment sur l'installation de poteaux, le prolongement d'un réseau câblé, les appareils et équipements hors-sol ou installés sur un poteau.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville :

www.ville.montreal.qc.ca/reglements
Montréal, le 27 février 2012

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Avis public

Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et les personnes des arrondissements d'Anjou, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 01-275-74 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (01-275), dont l'objet est d'intégrer des dispositions concernant le développement durable (dossier : 1113520002), veuillez prendre note que :

Conformément au souhait exprimé suite à l'assemblée publique de consultation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve tenue le 7 février 2012 à 18h, le projet de Règlement 01-275-74 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (01-275), dont l'objet est d'intégrer des dispositions concernant le développement durable (dossier : 1113520002) fera l'objet d'une seconde présentation.

Cette seconde présentation aura lieu lors de l'assemblée publique de consultation qui se tiendra le 6 mars 2012 à 18 h 15 à la maison de la Mercier, situé au 8105, rue Hochelaga, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la Charte de la Ville de Montréal.

Au cours de cette assemblée, le règlement, ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le Règlement 01-275-74 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le règlement et le plan de zone sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

**DONNÉ À MONTRÉAL,
CE 27^e JOUR DE FÉVRIER**

Daniel Hébert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Appel d'offres

Montréal

Service du développement et des opérations
Direction des travaux publics

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux
Appel d'offres : 1228

Descriptif : Reconstruction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Jarry entre la 22e Avenue et le boulevard Pie-IX et construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Paul-Huet, entre la 22e Avenue et le boulevard Pie-IX. Arrondissement : Villerey-Saint-Michel-Parc-Extension

Date d'ouverture : 14 mars 2012

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 27 février 2012

Appel d'offres : 221201

Descriptif : Construction et reconstruction d'une voie cyclable, de bordures, de bases, de conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage, là où requis, pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le boulevard Jacques-Bizard, du boulevard Chèvremont à la rue du Héron-Vert. (Développement du réseau cyclable - 2012). Arrondissement : L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Date d'ouverture : 14 mars 2012

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 27 février 2012

Appel d'offres : 235101

Descriptif : Réfection de l'éclairage de tournebride de la rue Bureau et de la 100e Avenue. Arrondissement : Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Date d'ouverture : 14 mars 2012

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 27 février 2012

Les personnes et les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 27 février 2012

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS est donné de la clôture de l'inventaire des biens de la Succession Michel Bégin de la ville de Lévis, décédé le 26 février 2011. L'inventaire peut être consulté par tout intéressé à l'étude GOSSELIN, LAGUEUX, ROY, s.e.n.c.r.l., 1300, boulevard de la Rive-Sud, bureau 303, Saint-Romuald, Québec, G6W 5M6.
Me Louis-Philippe Bolduc, notaire

**AVIS À TOUS
NOS
ANNONCEURS**
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de

AVIS
LÉGAUX
& APPELS
D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi :

Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi :

Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél. :

514-985-3344

Fax :

514-985-3340

Sur Internet :

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Courriel :

avisdev@ledevoir.com

PROCHAIN TRAIN
18:34
Si vous êtes à un test de maths, visitez mathscurateca.com ou appelez le 1 800 385-9084.
La solution par les maths

www.alternatives.ca

Alternatives
Construire ensemble
un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514.982.6606

ACTUALITÉS

Découverte de cellules souches ovariennes productrices d'ovules

Cette découverte majeure ébranle le dogme selon lequel une femme naît avec un nombre défini d'ovules qui s'amenuise avec le temps

PAULINE GRAVEL

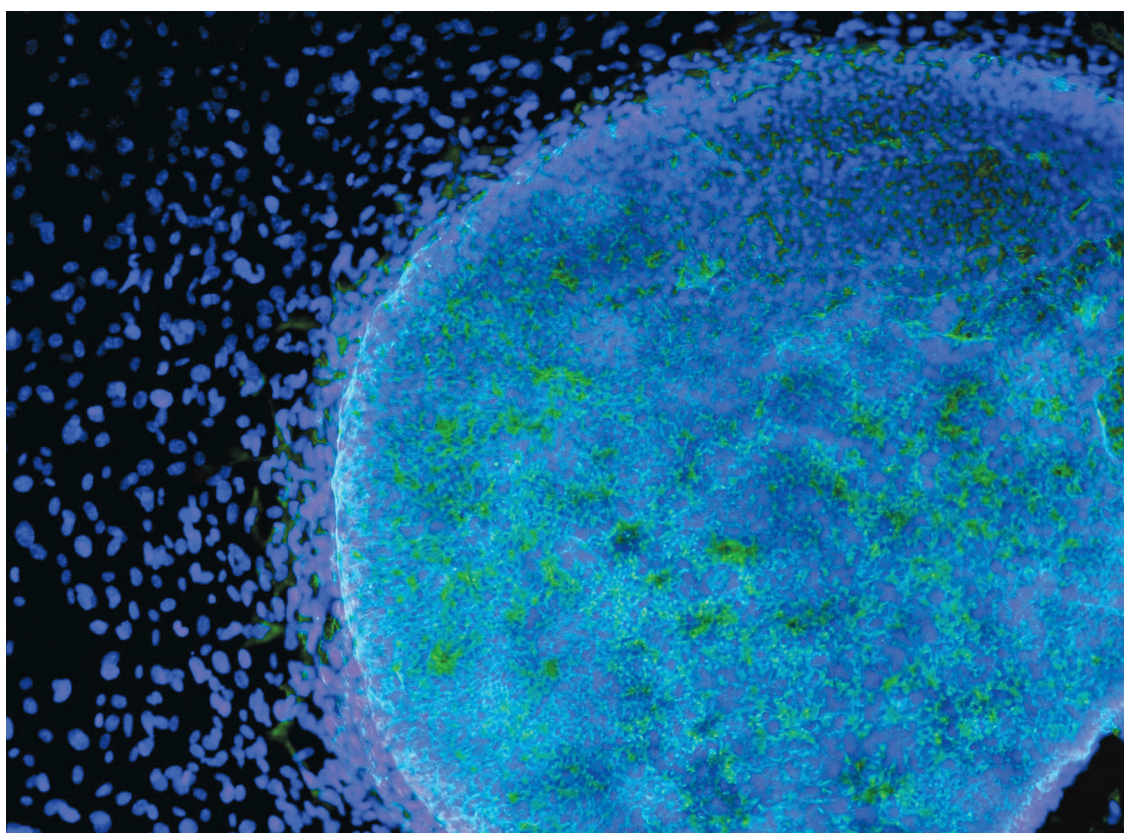
Selon une nouvelle étude publiée hier dans la revue *Nature Medicine*, les ovaires de femmes en âge de procréer renfermeraient des cellules souches capables de produire des ovules. Cette découverte étonnante ébranle le dogme selon lequel une femme naît avec un nombre défini d'ovules qui diminuent peu à peu au cours de la vie de celle-ci, jusqu'à leur épuisement à la ménopause. Elle ouvre aussi la voie à de tout nouveaux traitements de l'infertilité féminine, voire à la possibilité de retarder le moment de la ménopause.

Jonathan Tilly et son équipe du Vincent Center for Reproductive Biology au Massachusetts General Hospital avaient suscité la controverse en 2004 lorsqu'ils avaient émis pour la première fois l'hypothèse de l'existence chez les souris femelles de cellules souches se transformant en ovules, car leur hypothèse remettait en question la notion de réserve non renouvelable d'ovules que possède une femme à sa naissance pour expliquer la durée limitée de sa fertilité.

Mais en 2009, le groupe de Ji Wu de la Shanghai Jiao Tong University affirmait à son tour avoir trouvé ces cellules souches productrices d'ovules (CSPO) dans les ovaires de souris adultes. Dans la revue *Nature Cell Biology*, les chercheurs chinois expliquaient comment ils les avaient isolées, comment ils les avaient cultivées *in vitro* et fait proliférer avant de les réintroduire dans les ovaires de souris, où elles s'étaient transformées en ovocytes matures avant de libérer des ovules. Lesquels ovules ont ensuite été fécondés en présence de sperme et ont donné des embryons qui se sont développés normalement jusqu'à terme.

Jonathan Tilly et ses collègues se sont donc inspirés de la méthode mise au point par les chercheurs de Shanghai pour dépister et isoler ces fameuses CSPO dans des ovaires humains. Dans un premier temps, ils ont éprouvé chez les souris leur nouveau protocole, qui, contrairement à celui employé par Wu, prévoit d'introduire dans les CSPO le gène codant pour une protéine verte fluorescente, laquelle colore les cellules et permet ainsi de les suivre tout au long de leur développement dans le tissu ovarien.

Pour réaliser leur projet, les chercheurs états-uniens ont eu accès aux ovaires de six femmes âgées de 22 à 33 ans qui subissaient une intervention chirurgicale dans le but de changer de sexe. De ces ovaires, les chercheurs ont pu extraire ce qu'ils croyaient être des CSPO en raison de leur grande similarité avec les CSPO présentes dans les ovaires de souris femelles. « Ces cellules sont non seulement similaires en apparence et en taille aux cellules de souris, mais comme ces dernières, elles peuvent proliférer à l'extérieur du corps et se développer en ovules », précise en entrevue téléphonique Jonathan Tilly.



Les cellules souches sont au centre de nombreuses recherches, depuis les années 1990, en raison de leur propriété de régénération.

Après avoir modifié génétiquement les CSPO humaines de sorte qu'elles se colorent en vert, les scientifiques les ont réinsérées dans un échantillon de tissu ovarien humain qu'ils ont greffé sous la peau d'une souris dont on avait supprimé le système immunitaire afin d'empêcher le rejet du greffon. Une à deux semaines plus tard, les chercheurs ont observé la présence de follicules humains contenant des ovocytes verts. « Cette expérience nous a permis d'observer comment les CSPO humains se comportent dans leur environnement habituel. Nous avons vu qu'elles font exactement comme les CSPO de souris, elles génèrent de nouveaux ovocytes qui s'entourent de cellules hôtes

Cette découverte ouvre la voie à de tout nouveaux traitements de l'infertilité féminine, voire à la possibilité de retarder le moment de la ménopause

pour former un follicule », souligne M. Tilly. Pour des raisons éthiques et légales, l'équipe américaine n'a toutefois pas pu évaluer expérimentalement le potentiel de ces ovules, comme ils avaient pu le faire chez la souris. « Aux États-Unis, il est illégal d'essayer de féconder des ovules humains à des fins expérimentales », rappelle-t-il, tout en précisant qu'il projette de s'associer à une chercheuse de l'Université d'Édimbourg au Royaume-Uni, où les chercheurs seront autorisés à induire la fécondation de CSPO et à voir si des embryons normaux se développent.

Quand on demande à Jonathan Tilly si la découverte de CSPO dans les ovaires humains signifie que chez les femmes en âge de procréer, de nouveaux ovules sont produits à partir de ces cellules souches, sa réponse demeure prudente: « Nos expé-

riences nous ont montré ce que ces cellules sont capables de faire, mais elles ne nous disent pas ce qu'elles font effectivement dans des conditions normales », dit-il.

Et que dire des femmes ménopausées: auraient-elles perdu toutes leurs CSPO? Les CSPO n'ont peut-être pas disparu, mais sont tout simplement en dormance. Si on leur fournissait les bons stimulants, elles reprendraient peut-être leur activité, avance le chercheur, tout en précisant qu'il procède actuellement à une nouvelle étude visant à vérifier si les CSPO sont présentes aux différentes périodes de la vie d'une femme, soit avant la puberté, à l'âge adulte, à la ménopause et après la ménopause. « Pour le moment, je peux vous affirmer que ces cellules souches sont toujours présentes dans la quarantaine, moment où les ovaires commencent à se tarir et où la réserve d'ovules s'épuise », avoue-t-il.

Selon Marc-André Sirard, spécialiste de la reproduction animale à l'Université Laval, « il se peut que ces cellules souches soient en dormance. Et le fait de les extraire de l'ovaire, de les colorer avec un marqueur, c'est probablement le stress dont elles ont besoin pour réactiver leur programme et se développer en ovules. La plupart des cellules souches présentes dans nos différents tissus sont en dormance. Elles doivent vivre un stress pour se réactiver, sinon elles pourraient faire des cancers », explique le chercheur qui salue la qualité du travail accompli par l'équipe de Jonathan Tilly depuis la première publication en 2004.

S'il s'avère que les cellules souches mises en évidence par Tilly et ses collègues produisent des ovules qui peuvent être fécondés et donner des embryons normaux, les applications thérapeutiques seront nombreuses.

Actuellement, certaines cliniques à travers le monde offrent aux femmes atteintes d'un cancer qui doivent subir une chimiothérapie, une radiothérapie ou les deux, la possibilité de congeler un petit morceau de leur ovaire avant qu'elles ne subissent leur thérapie.

Et une fois leur traitement terminé, le morceau de tissu est greffé dans l'un de leurs ovaires. « Or nous pourrions extraire de ce bout de tissu des CSPO que nous cultiverions afin d'en obtenir des milliers d'exemplaires que nous conserverions dans une banque pour un usage ultérieur. Quand nous réintroduirons ces cellules souches dans l'ovaire, elles retrouveront leur fonction habituelle et produiront de nouveaux ovules », croit Tilly, avant d'ajouter: « Nous pourrions peut-être même ralentir le processus de vieillissement des ovaires. Il nous suffit de découvrir les composés, hormones ou facteurs de croissance qui *in vitro* favorisent la transformation des CSPO en ovules. Quand nous les aurons identifiés, ces composés pourraient devenir un nouveau cocktail thérapeutique qui stimulerait l'activité de ces cellules chez les femmes, qui continueraient ainsi à produire de nouveaux ovules », lance avec enthousiasme le chercheur qui publiera sous peu un nouvel article annonçant la découverte d'un premier facteur qui stimule la maturation des CSPO.

Le Devoir

ONTARIO

Un déraillement de train fait trois morts

PAOLA LORIGGIO

Burlington — Une porte-parole de Via Rail a annoncé hier que trois personnes avaient été tuées lors d'un déraillement de train près de la ville ontarienne de Burlington, mais que tous les passagers avaient été extraits de l'épave.

Michelle Lamarche a mentionné que les trois victimes étaient des employés de Via Rail qui voyageaient dans la locomotive lorsque le train a déraillé vers 15h30. M^{me} Lamarche a précisé que 75 personnes étaient à bord du train qui voyageait entre Niagara Falls et Toronto.

Plus tôt dans la journée, des pompiers et des techniciens ambulanciers paramédicaux ont grimpé sur les wagons renversés pour tenter de secourir les individus coincés dans l'épave. Certains d'entre eux ont été transportés en civière, tandis que d'autres, hagards, ont été extraits des wagons par les membres des équipes d'urgence.

M^{me} Lamarche a précisé que trois blessés avaient été évacués par les airs vers l'hôpital. L'un d'eux a été frappé d'une crise cardiaque, un autre a subi une fracture à une jambe et le troisième a été blessé au dos.

Selon des informations, l'un de ces blessés serait une septuagénaire. Quarante-deux autres passagers ont subi des blessures

plus ou moins sérieuses et ont été traitées sur place ou transportées à des hôpitaux locaux. Des 75 occupants du train, une trentaine a pu poursuivre sa route vers Toronto, par autobus.

Deanna Villela, une passagère, dit avoir ressenti une petite bosse avant que le train ne déraile, en voyant valser les passagers et les bagages. L'accident a duré environ 10 secondes, mais a paru s'éternir sur une éternité, at-elle dit.

Un porte-parole du Joseph Brant Memorial Hospital de Burlington a précisé qu'une vingtaine de personnes y avaient été traitées, la plupart des adultes, et que plusieurs avaient déjà reçu leur congé en début de soirée dimanche. Les victimes des blessures les plus sérieuses ont été transférées dans des établissements de Hamilton.

« Il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'une tragédie. Nous sommes une société relativement petite, nous formons une famille, nous connaissons tout le monde par son nom », a déclaré le chef de l'exploitation de Via Rail, John Margison, présent sur les lieux du drame. « Nous sommes profondément attristés pour les familles des collègues disparus. »

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada a envoyé une équipe d'enquêteurs sur les lieux.

La Presse canadienne

Progression du VIH/sida chez les jeunes adultes

JULIEN ARSENAULT

Le docteur Réjean Thomas est inquiet de constater que de plus en plus de jeunes adultes contractent le VIH/sida, ce qui contribue notamment à faire diminuer la moyenne d'âge des personnes infectées.

Les plus récentes données compilées par la clinique montrealaise L'Actuel, spécialisée dans les traitements du sida et des infections transmises sexuellement (ITS), indiquent que 34 % des nouveaux séropositifs n'étaient pas dans la trentaine en 2011, comparativement à 20 % l'année précédente.

C'est toutefois chez les moins de 25 ans que la tendance est plus alarmante, alors que cette tranche d'âge représentait 18 % des nouveaux cas de sida, une progression de 10 points de pourcentage par rapport à 2010.

En entrevue à La Presse canadienne, le président de l'établissement a dit craindre que cette tendance ne dresse un portrait de la situation du VIH/sida au Québec, puisque selon lui, 70 à 80 % des

cas se trouvent à Montréal. Alors que l'âge moyen des séropositifs était d'environ 38 ans au début des années 2000, le Dr Thomas estime qu'il est maintenant de 35 ans, notamment en raison de la diminution des pratiques sécuritaires chez les jeunes. « C'est la première fois qu'on constate une baisse aussi significative de l'âge moyen des séropositifs », souligne-t-il. « Pour que la moyenne chute de trois ans, c'est parce qu'une tendance lourde se dégage. »

Le Dr Réjean Thomas déplore ce changement de perception concernant les comportements sexuels, notamment parce que le VIH/sida représente une infection grave et traitable qu'il est possible de prévenir, comparativement au cancer. « Pour les plus jeunes, le VIH, c'est une maladie de vieux », observe-t-il. « Ils [les jeunes] n'ont pas été élevés alors que le dossier était médiatisé. » Il aimerait donc que les campagnes de prévention soient aussi imposantes que celles contre le tabagisme ou l'alcool au volant, par exemple.

La Presse canadienne

LOTTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2012-02-25

649 02 22 30 14 compl. 49 02 08 16 06 compl. 22 26 42

Prochain gros lot (approx.) : 3 000 000 \$

Extra 7653122

Résultats des tirages du : 2012-02-24

MAX 06 17 23 24 25 31 38 compl. 07 Extra 9563006

Prochain gros lot (approx.) : 30 000 000 \$

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

www.artisan-du-store.ca

STORES de QUALITÉ

Fabriqués au Québec

L'Artisan du Store

GRATUIT Service à domicile

Région de Montréal 514 231-8677

Laval et Rive-Nord 450 627-3716

Longueuil et rive-sud 450 445-9829

Région de Trois-Rivières 819 696-8677

Région de Québec 418 654-8677

Stores sur mesure commercial et résidentiel

*50% de rabats ou installation gratuite

*Bois ou PVC

Horizontaux ou Verticaux couleurs et teintes à votre choix

OPAQUES ou SOLAIRES

• Tolles à rouleau

• Stores romains

• Panneaux coulissants

• Persiennes

• Tolles opaques ou solaires sur mesure pour verrières

Décor Claude Bouchard

2362, Beaubien E, Montréal (Qc) 514 231-8677

SERVICE DE DÉCORATION ET DE MESURE GRATUIT

EDUCATION

Votre magazine d'information sur la recherche universitaire

Campus

Cette semaine : Environnement et mines • Télé-médecine • Expo Poster for Tomorrow

Lundi 20 h 30

En rediffusion : mercredi 11 h 30, dimanche 19 h

canal SAVOIR

POUR TOUT SAVOIR : WWW.CANALSAVOIR.TV

PARTENAIRE MÉDIA : LE DEVOIR

ÉDITORIAL

MONTRÉAL

Un poids léger

Le maire de Montréal, avec l'appui de l'opposition à l'hôtel de ville, a dénoncé la semaine dernière avec une rare vivacité le refus du gouvernement de lui laisser la responsabilité de l'implantation et de la gestion des radars photos sur son territoire. Bel exemple de l'attitude du gouvernement québécois qui, à son avis, «infantilise» sa métropole.

Gérald Tremblay en a gros sur le cœur, tant sont nombreux ses griefs à l'endroit du gouvernement Charest. La liste des «incompréhensions» porte à la fois sur de gros dossiers, comme la réfection de la rue Notre-Dame et de l'échangeur Turcot, et sur des peccadilles, comme la fermeture du tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine sans préavis. Un oubli qui montre bien jusqu'à quel point, à Québec, on se fout parfois de Montréal.

Le mot «infantiliser», s'il peut paraître exagéré, traduit bien, en revanche, la méfiance que de tout temps Québec a entretenue envers sa métropole. Avec ses couronnes nord et sud réunies dans la Communauté métropolitaine, Montréal représente presque la moitié du Québec. Lui accorder trop d'autonomie serait politiquement dangereux. On ne veut pas d'un contre-pouvoir.

La situation de Montréal n'est pas différente à cet égard de celle des autres grandes métropoles canadiennes, qu'il s'agisse de Toronto ou de Vancouver, qui sont aussi tenues en laisse par leur gouvernement, dont elles ne peuvent se passer par ailleurs. Elles concentrent sur leurs territoires des problèmes de toutes natures auxquels elles ne peuvent répondre sans un appui financier de leur gouvernement, qui, dès lors, veut se garder le pouvoir de décider. Mais tout est dans la manière. Soit que l'on travaille en partenariat, soit que l'on impose d'autorité des décisions en ignorant le point de vue de l'élu local le mieux à même d'exprimer les besoins de ses concitoyens. Trop souvent, c'est ce que Québec fait. C'est ce qu'il a fait dans le dossier des radars-photo, tout comme avec cette décision impromptue d'abolir l'Agence métropolitaine de transport.

Gérald Tremblay est en droit de se demander à quoi tient cette arrogance qui frise parfois le mépris à l'endroit de sa ville. Il aurait dû, d'ailleurs, réagir bien avant. Mais tous les torts ne sont pas du côté de Québec. Il doit se regarder dans le miroir et admettre que Montréal est devenu un poids léger sur le plan politique.

Cela est vrai sur le plan électoral, où Montréal n'a guère d'influence sur la détermination du vainqueur, tant les résultats sont fixés d'avance sur l'île de Montréal. Séduire les Montréalais n'est dès lors pas très important. Cela est vrai aussi sur le plan du leadership. Gérald Tremblay n'arrive pas à mobiliser ses concitoyens. À mi-chemin de son troisième mandat et probable dernier mandat, les Montréalais sont plutôt indifférents à son endroit et, par le fait même, aux enjeux de développement de leur ville.

La capacité de Montréal d'influencer les décisions du gouvernement est limitée dans le contexte présent. Une photo l'illustre bien. C'est celle où on voit le ministre Pierre Moreau annoncer sa politique sur les photos-radars aux côtés du maire de Québec, Régis Labeaume, l'homme auprès de qui les politiciens veulent être vus en cette période préélectorale, car lui peut influencer le résultat de la prochaine élection.

bdescoteaux@ledevoir.com

Pensionnats autochtones

Livres d'histoire

Avant la réconciliation, la vérité. En présentant vendredi son rapport intérimaire, la Commission de vérité et de réconciliation du Canada s'est tournée d'emblée vers le champ de l'éducation, celui-là même où l'œuvre de destruction fut commise, avec ces pensionnats maudits où l'on força 150 000 jeunes Autochtones à se dépouiller de leur culture.

L'école, ce fut la voie d'assimilation empruntée par le Canada et les communautés religieuses complices de cette vaste radiation des repères, qui a laissé les communautés autochtones dans un désespoir durable. L'école, ce fut aussi la voie de la désinformation pour toutes ces cohortes d'élèves laissées dans l'ignorance d'un épisode aussi ravageur que celui des pensionnats.

L'école, c'est donc la voie de l'espoir pour rectifier les faits, ou tout simplement les faire connaître. «Notre objectif est qu'un jour, personne au Canada ne pourra fréquenter l'école sans être informé de l'histoire des pensionnats autochtones», a affirmé la commissaire Marie Wilson. «Pour que plus personne ne puisse dire: "Je ne savais pas."»

Ce travail d'éducation s'est imposé aux commissaires après l'écoute des témoignages de survivants, las de n'être ni entendus ni crus. Ils ont poussé l'opération de réparation jusqu'à concocter un manuel d'histoire, dans un souci d'inspirer un enseignement complet de l'histoire des premiers occupants. Une des recommandations de la Commission invite d'ailleurs les ministères de l'Éducation des provinces à revisiter leurs programmes afin de s'assurer que ce «pan honteux» figure bel et bien dans les manuels, là où jadis on évoquait la violence des «Savages». Ce sera à suivre.

Le livre d'histoire *Ils sont venus pour les enfants* démarre avec une citation d'une rare violence du ministre des Travaux publics du Canada, Hector Langevin, prononcée en 1883: «Pour pouvoir éduquer les enfants correctement, nous devons les séparer de leurs familles. Certains peuvent penser qu'il s'agit d'une mesure radicale, mais nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons les civiliser.» Son premier chapitre démarre ainsi: «Ce livre dresse la chronique d'un passé douloureux.»

Suit en effet un récit peu reluisant, qu'il faut revisiter — ou découvrir, selon le cas —, ne serait-ce que pour être en mesure de poursuivre ensuite les étapes de justice et de respect qui mèneront à une réelle réconciliation, ardemment souhaitée par ces peuples dans lesquels survivent encore 80 000 victimes des pensionnats.

Enfants arrachés à leurs parents, puis plongés dans un processus d'assimilation sitôt franchi le seuil de leur nouvelle école: changement de nom, vêtements traditionnels confisqués, tresses coupées, langue maternelle interdite, sans compter la série d'abus d'ordre physique, sexuel et spirituel jamais soignés.

Cette première étape d'information est cruciale pour la suite des choses. Pour les principaux intéressés, d'abord, qui sans cesse se heurtent à l'ignorance et à l'incrédulité lorsqu'ils racontent leur douleur. Et pour tous ces citoyens à qui il manque un pan — sombre — de leur histoire.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

LE RÊVE DE LA JUGE CHARBONNEAU?...



L E T T R E S

Et si ce n'était que du vent

La confusion verbale du discours politique de la CAQ est illustrée par une pensée exprimée en 1946 par George Orwell dans *La politique et la langue anglaise*: «Le chaos politique actuel est dû au délabrement du langage. [...] Le langage politique vise à rendre les mensonges dignes de foi [...] ; il pourrait donner une apparence de solidité à ce qui n'est que du vent.»

La CAQ, que du vent et de l'agitation sociale en perspective! Mentionnons la réduction de l'influence des syndicats et son remplacement par l'influence du Conseil du patronat et des Chambres de commerce, dont la défense de l'intérêt général, du bien-être et de la qualité de vie des citoyens est bien connue, l'abolition des commissions scolaires sans préciser le *modus operandi*, la réouverture de la convention collective des enseignants suivie de l'imposition de l'évaluation au rendement avec augmentation significative de traitement, la réouverture de l'entente avec les médecins, le retrait du droit de grève dans les CPE, l'abandon de la défense des intérêts du Québec et la soumission aux valeurs défendues par le gouvernement Harper.

Et comme modèle de démocratie participative: le choix des candidats de la

CAQ par ses fondateurs, dont le très fédéraliste Charles Sirois, jadis recruteur pour le Parti libéral.

Si la tendance se maintient, il est raisonnable de penser que la CAQ devrait poursuivre inexorablement sa descente dans les sondages.

Et vogue la galère!

Claude Gélinas

Shawinigan, le 23 février 2012

Une décision scandaleuse

L'appel d'offres lancé par l'Assemblée nationale pour l'acquisition de suites bureautiques Microsoft en écartant d'emblée les solutions libres, ouvertes et surtout gratuites est tout simplement scandaleux et révoltant pour les contribuables.

Scandaleux, parce qu'il est la preuve que ceux qui prennent les décisions en matière de bureautique dans cette institution sont carrément accros aux produits de la multinationale Microsoft, au point de déclasser sans analyse tout autre produit, malgré les nombreux avantages qu'ils comportent, les principaux ayant été énumérés dans l'article de Fabien Deglise dans l'édition du 22 février du *Devoir*.

Et révoltant, parce que le gouvernement a déjà mentionné plus tôt qu'il était

en accord avec les recommandations du juge Denis Jacques... et qu'il entreprend une action qui va carrément à l'encontre de cette déclaration antérieure.

Qu'une instance comme l'Assemblée nationale passe outre à une loi du Québec en plus de cavalièrement faire fi d'avantages avérés dans plusieurs pays, dont celui de Bill Gates, doit être dénoncé et combattu. Il est à espérer que quelqu'un fera entendre raison à cet organisme irresponsable et qu'on lui imposera une injonction pour l'amener à faire son travail correctement.

Le jugement Jacques dans la cause impliquant la Régie des rentes du Québec était pourtant limpide. Comment peut-on aujourd'hui l'ignorer? Les gens de l'Assemblée nationale sont-ils totalement déconnectés, ou au contraire sont-ils trop connectés à Microsoft? Faudra-t-il une commission d'enquête sur le copinage dans le monde de l'informatique pour y voir clair?

Si l'Assemblée nationale réussit son coup, plusieurs ministères et organismes seront tentés d'emprunter la même voie. Il y a des centaines de millions de dollars en jeu, sans compter les retombées québécoises potentielles perdues.

Réveillez-vous, quelqu'un!

Denis L'Homme

Lévis, le 22 février 2012

LIBRE OPINION

La langue du pâté chinois

CLAUDE SIMARD

Professeur retraité de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

CLAUDE VERREULT

Professeur au département de langues, linguistique et traduction à l'Université Laval

L'Université de Montréal, la plus importante université francophone en Amérique du Nord, vient de décider [par l'entremise de son école HEC] d'offrir un programme de maîtrise en administration uniquement en langue anglaise. Cette décision absurde reflète le profond désarroi culturel dans lequel notre société s'enfonce aujourd'hui.

Les raisons qui ont été officiellement avancées pour justifier la création d'un tel programme ne sont guère convaincantes. D'après les propos de Mme Kathleen Grant, directrice des communications et du recrutement de HEC Montréal, rapportés dans *Le Devoir* du 22 février dernier, il convenait d'offrir une maîtrise en anglais pour attirer plus d'étudiants étrangers, notamment ceux provenant de pays comme la Chine et l'Inde.

Pourquoi faudrait-il donc que les universités francophones du Québec concurrent, en offrant des programmes de formation en anglais, les universités anglophones d'Amérique du Nord afin d'attirer des étudiants appartenant à des cultures historiquement liées au monde anglo-saxon? Si l'UdeM veut s'internationaliser et recruter plus d'étudiants étrangers dans le domaine des affaires, pourquoi ne se tournerait-elle pas plutôt du côté de la francophonie d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie en présentant HEC Montréal comme une école de gestion francophone de renommée mondiale?

L'esprit de concurrence qui hante actuellement nos universités conduit à ce triste dérapage: une grande université francophone du Québec se lance aveuglément dans l'enseignement en anglais et oublie sa mission fondamentale de faire rayonner la langue française dans tous les champs du savoir, y compris dans celui de l'administration et du commerce. Ce genre de programme aura en outre d'inquiétantes conséquences sur le plan de l'engagement des professeurs, ce que, bien sûr, omet de dire Mme Grant. L'anglais deviendra un critère de recrutement tout aussi important, voire plus important, que le français, et on se retrouvera avec des professeurs incapables d'enseigner en français.

Clientélisme et pragmatisme

Pour calmer les craintes que les francophones pourraient avoir à la suite de cette décision de HEC Montréal, Mme Grant allègue qu'en dehors des cours, les étudiants étrangers vivront dans un environnement francophone et qu'on leur servira à la cafétéria du pâté chinois et non du *Chinese pie!* En plus de relever d'une insupportable sottise, cet exemple trahit un profond mépris pour le français et pour les Québécois francophones.

L'image qu'il véhicule de l'une et l'autre langue est ahurissante: d'un côté, l'anglais, langue du savoir, de l'enseignement supérieur, du prestige; de l'autre, le français, langue de la bouffe, du quotidien, de la trivialité. Pour des gens comme Mme Grant, le français au Québec ne servirait donc qu'à nommer le pâté chinois? Quel affront fait à tous ces Québécois qui ont contribué au rayonnement de la langue française dans tant de domaines!

Comme universitaires, nous ne comprenons pas comment les autorités de

l'UdeM ont pu avaliser un programme de 2^e cycle tout en anglais. Nous blâmons également les recteurs et les vice-recteurs de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec d'avoir autorisé un tel programme, qui secondarise le français dans notre réseau universitaire. Hantées par le clientélisme et le pragmatisme de notre époque, toutes ces personnes haut placées semblent avoir perdu leur âme sur le plan culturel.

Où s'en va le Québec? Il semble aller à la dérive, tant il ne sait plus ce qu'il est. On accepte volontiers d'ostraciser un enfant de maternelle en lui mettant un casque en classe parce que ses parents bornés refusent, en raison de leurs croyances religieuses, qu'elle écoute de la musique. On censure, par accommodement déraisonnable, le texte de *L'hymne à l'amour*, un classique de la chanson française, de crainte de devoir engager un débat sur Dieu avec les élèves. Notre plus grande institution financière, la Caisse de dépôt et placement, ne se gêne pas pour engager des cadres unilingues anglophones et contraindre ses employés à tenir des réunions en anglais afin de communiquer avec eux.

Et voilà que HEC Montréal se met à créer des programmes de maîtrise tout en anglais. Force est de constater que l'identité québécoise est en crise et que le statut du français, malgré les discours convenus farcis de vœux pieux qui sont répétés pour nous rassurer, est de plus en plus précaire dans notre société, l'anglais étant toujours vu, aux yeux de l'élite et du peuple, comme la langue du prestige et du pouvoir. Comme Mme Grant nous l'a si aimablement rappelé, le français au Québec reste socialement la langue du pâté chinois.

IDÉES

Religion

L'islam électronique

KHADIYATOU LAH FALL

Professeur-chercheur titulaire à la Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels (CERII) de l'Université du Québec à Chicoutimi

MOUHAMED ABDALLAH LY

Chercheur postdoctoral à la CERII

Audiophone de prières, guide pour l'envoi des SMS islamo-compatibles, Coran électronique, chapelet électronique, compagnon électronique du pèlerin, instruments hétéroclites de rappel de *douas* (invocations) qui se déclenchent à l'ouverture ou à la fermeture des portes, petits boîtiers noirs bon marché qui se branchent sur l'allume-cigare et qui, au démarrage des voitures, font entendre des versets venant s'ajouter au brouhaha urbain des grandes villes musulmanes: la panoplie des gadgets électroniques de la piété musulmane s'étend et se diversifie.

Ces objets fort prisés par les chauffeurs de taxi, et que l'on peut aussi rencontrer en prenant les ascenseurs de certains hôtels qui s'investissent dans le «tourisme halal», conquièrent de plus en plus d'utilisateurs, renforçant ainsi l'omniprésence de l'islam dans le quotidien de nombreux musulmans. Un gadget fort élaboré, et dont le succès croît, est l'audiophone AYAT, qui permet de sélectionner, en anglais et en arabe, le nombre de génuflexions nécessaires pour le type de prière souhaitée ou d'écouter en boucle des sourates du Coran pour les mémoriser.

On peut également mentionner parmi ces objets électroniques de la piété musulmane le Coran numérisé accompagné des *Hadith* (propos du prophète Mohammed) ou le réveil portable qui donne les horaires des cinq prières avec souvent un bonus: une boussole électronique indiquant la direction de La Mecque.

Une nouvelle culture s'affirme

Le développement de ces objets, fabriqués pour la plupart en Chine et en Thaïlande, et l'engouement qu'ils suscitent constituent un prolongement de ce qu'on pourrait appeler la Société du visible islamique. La focalisation excessive sur les modes notoires d'affichage d'islam — la barbe, le hijab, le niqab, la djellaba, les minarets, les mosquées — masque cette réalité. Or, l'on peut dire que le jaillissement et le raffermissement de cette société du visible islamique, corroborent, *a posteriori*, l'hypothèse formulée il y a 20 ans déjà par Olivier Roy, lorsqu'il annonçait dans *L'échec de l'islam politique* (1992) la perte de vitesse de l'islam radical.

Contrairement à ce que disent les tenants du clash des civilisations, nous continuons d'observer, en Europe et dans les pays musulmans, l'émergence et la consolidation d'une nouvelle culture détachée de la culture «islamique dure». Une nouvelle culture qui s'affirme, entre autres, par un sortir «islamiquement cool» qui se développe en se diversifiant: sketches, concerts, défilés de mode, théâtres et festivals islamiques nouveau genre. Car même si nous assistons à une réislamisation dans les sociétés musulmanes, cette ferveur a su renégocier une autre orientation.



Deux employés d'un commerce indien consultent un chapitre du Coran sur un ordinateur portable dédié à la foi islamiste. L'appareil permet aux pratiquants branchés de consulter le livre sacré sans aucune autre distraction, puisqu'il ne renferme aucun autre logiciel.

Elle a opéré une distanciation avec les idéologies rigoristes et les interprétations littéralistes. Elle a tracé des réaménagements dans les rapports entre les musulmans et leurs autorités religieuses... autant de paramètres qui fondent une opposition à l'islam des fondamentalistes, partisans du conflit irréductible entre l'islam et l'Occident.

Islam mondialisé

Par les gadgets islamiques et par la culture «*islamicly correct*» (donc halal), les musulmans en Occident s'engagent dans la redéfinition de l'identité musulmane pour capter l'attention différemment. Ainsi, nous rentrons dans un nouvel âge de l'islam: Islam mondialisé. Une des caractéristiques de ce que nous appelons Islam mondialisé est qu'il se développe selon des formes modernes de la religiosité inhérente à la mondialisation: adhésion individuelle et directe, sites Web...

Il est par exemple aujourd'hui possible de devenir adepte d'une confrérie musulmane en cliquant sur ses liens Internet. On passe d'un islam transnational, lié aux questions migratoires, à un islam globalisé. Les musulmans en Europe et ailleurs inventent d'autres modalités d'appartenance et de participation à l'institution islamique que celles proposées dans les années 1990-2000 (les mosquées, les associations cul-

turelles et culturelles, les rencontres et conférences classiques...). Cette participation promettait un salut lointain, rigoriste et impalpable, là où désormais l'islam mondialisé (Internet, gadgets) propose le bien-être consommable. On passe donc d'un islam militant à un islam d'usagers, car l'islam dur est délégitimé socialement et internationalement.

L'islamisme numérique

Ce nouvel islam du paraître participe à l'espace public global et propose de sortir du «bricolage» du passé. La relation à l'islam ne s'arrête plus à la formulation de convictions doctrinales. Elle s'exprime sous la forme complexe d'énoncés ayant la nature de la foi, mais aussi de jugements qui rapportent à d'autres champs d'existence, en particulier à la société globale.

Cet islam de l'Internet et des gadgets, ce paraître cool et branché participe ainsi d'une quête identitaire, d'un besoin d'islam, d'une spiritualité musulmane qui visent à se démarquer de la religiosité des islamistes: un islam conservateur, puritain et prédicant. Le passage de l'islamisme au post-islamisme a entraîné un glissement des comportements qui autrefois s'apparentaient à la «croyance», à des conduites qui, aujourd'hui, relèvent davantage de la «foi».

Il y a là deux modes différents de cognition:

l'islamisme implique une réception passive du savoir, tandis que le post-islamisme (islam numérique-d'Internet-individualiste) s'inscrit dans un travail d'acquisition actif et individuel. Autrement dit, dans le premier cas, la connaissance est reçue, dans le second cas, elle est construite. Cette distinction épistémologique qui recoupe le partage actuel des générations musulmanes entraîne, à son tour, deux formes différentes de participation religieuse: préreflexe dans un cas; volontaire et consciente dans l'autre.

L'islam mondialisé est un islam qui rejoint les modes de convivialité, de sociabilité, de vivre-ensemble de la société globale. C'est un islam sans intermédiaires religieux, ou politico-religieux, c'est un islam individualisé. C'est une sorte de spiritualité horizontale qui est elle-même en opposition à la spiritualité verticale (la relation entre le croyant-intermédiaire-maître, cheikh, celle des islamistes...).

En définitive, le nouvel éthos islamique et ces gadgets qui relient l'islam à l'évolution électronique semblent être deux moyens d'opposition au modèle religieux «islamique» et aux discours publics stigmatisant l'islam et les musulmans d'une manière générale, aussi bien dans des sociétés musulmanes que dans des sociétés non musulmanes.

Main-d'œuvre immigrante

Encore et toujours de la discrimination

ANDRÉ JACOB

Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations et professeur associé à l'École de travail social de l'UQAM

A juste titre, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) vient de prendre position sur la situation des travailleurs migrants temporaires. De fait, «*l'importation*» d'une main-d'œuvre temporaire traitée comme une marchandise fait l'objet de nombreuses critiques depuis longtemps, mais au lieu de trouver des solutions, les divers gouvernements privilégient le maintien d'une loi et de règlements qui ne font que perpétuer une discrimination systémique inacceptable.

Les programmes de recrutement de «travailleurs étrangers temporaires» occupent aujourd'hui une place centrale dans la politique migratoire du Canada. Le nombre de ces travailleurs a plus que doublé depuis 10 ans et dépasse, depuis 2007, celui des résidents permanents accueillis annuellement. Au Québec, la progression est tout aussi considérable: de 13 800 en 2002 à 23 200 en 2007, les «travailleurs étrangers temporaires» y atteignent le record de 34 800 au 1^{er} décembre 2010.

Au nom de la rareté de la main-d'œuvre et d'un délaissement de secteurs particuliers par les travailleurs canadiens, les entreprises privées et leurs porte-parole (Conseil du patronat, Chambres de commerce, Institut économique de Montréal, etc.) demandent au gouvernement d'investir davantage dans le recru-

tement d'immigrants pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre.

Conception utilitariste

L'argument qui veut que la main-d'œuvre locale ne veuille pas accomplir les travaux pour lesquels on fait appel à la main-d'œuvre étrangère est une fausse prémisse: en fait, les citoyens canadiens ne veulent pas se plier aux conditions qu'imposent les entreprises qui privilégient la main-d'œuvre immigrante temporaire. Les entreprises veulent pouvoir compter sur une main-d'œuvre peu coûteuse, disponible en tout temps, soumise, non organisée collectivement, voire sans droits.

Cette conception «utilitariste» de la main-d'œuvre fait l'impasse sur toutes les dimensions de l'immigration, particulièrement les dimensions sociales et culturelles (droits sociaux des travailleurs et des travailleuses, intégration linguistique, vie personnelle, etc.). Ces citoyens de seconde classe sont captifs d'un lieu donné, ne peuvent pas participer à des activités sociales ou éducatives; souvent, même, dans le cas d'un accident de travail non déclaré, ils sont tout simplement refoulés dans leur pays d'origine.

Cette main-d'œuvre corvéable à merci doit, particulièrement dans le cas de la main-d'œuvre agricole et des secteurs connexes (abattoirs, par exemple) de même que dans le cas des travailleuses domestiques, respecter des conditions d'embauche strictes: hébergement sur les lieux de travail, salaire minimum, pas de cumul d'ancienneté, soumission à de longues heures de travail, aucune sécurité,

menace de rapatriement, retrait des documents personnels dans certains cas, etc.

État déresponsabilisé

Ces travailleurs ne peuvent demeurer au Canada plus de cinq ans et n'ont jamais le droit de faire une demande de résidence permanente. Le processus d'embauche est confié au secteur privé, de sorte que l'État se libère de sa responsabilité de garantir la protection des droits. Dans le cas de la main-d'œuvre agricole, par exemple, l'organisme privé FERME recrute dans le pays d'origine, fait payer les frais de transport aux travailleurs et les répartit ensuite chez les fermiers employeurs; par la suite, les travailleurs tombent sous l'entière responsabilité de l'employeur.

Cet état de fait a conduit la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec à dénoncer cette forme de discrimination systémique. La CDPDJ réitère que ces travailleurs sont victimes de discrimination en raison de leur origine ethnique ou nationale, de leur race, de leur condition sociale, de leur langue et, dans le cas des aides familiales résidentes, de leur sexe. Étant donné que leur salaire correspond aux normes minimales, même après cinq ans d'expérience, cette exploitation crée une pression à la baisse énorme sur les salaires qui fait bien l'affaire des employeurs.

Cette discrimination systémique signifie que les travailleurs migrants temporaires n'ont pas droit à l'aide juridique, à l'aide sociale, à l'instruction publique, aux programmes de soutien à l'intégration des immigrants (apprentissage de la langue, etc.). Ils sont aussi exclus de certaines dispositions du Code de travail, de la Loi sur les

normes du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Laisser-faire

Souvent, les travailleurs sont regroupés dans des ghettos fermés ou regroupés entre gens de diverses origines et langues afin de limiter au minimum les communications entre eux. Certains employeurs se permettent même de «vendre» les services de leurs employés à d'autres entreprises en se faisant payer un pourcentage. Cette forme d'esclavage sous l'aspect moderne du capitalisme sauvage n'a pas sa place dans une société démocratique et commande des changements rapides.

La situation actuelle ressemble au laisser-faire en raison d'une idéologie qui voue une adoration sans limite aux principes et aux tactiques de la loi du marché dit libre, qui considère ces travailleurs comme des produits de consommation, achetables et vendables.

La main-d'œuvre migrante temporaire ne constitue pas une cargaison de produits exotiques que l'on peut acheter et vendre sans autre logique que celle du profit. Il s'agit d'êtres humains avec des droits. La protection des droits de tous les travailleurs ne doit pas relever des entreprises privées, mais de l'État.

Même les produits importés doivent être soumis au respect de normes éthiques pour entrer dans le cercle de la distribution. Pourquoi l'État n'impose-t-il pas des exigences strictes de protection des droits aux entreprises qui abusent de cette main-d'œuvre captive? La tenue de la Semaine d'actions contre le racisme, du 19 au 25 mars, pourrait être une occasion de répondre à cette question.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardins (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lissa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); Information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); Information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); Information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); Information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Rettino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Désjard, Amel Elhimam, Valérie Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxime-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

INDE

SUITE DE LA PAGE 1

250 collègues de la jeune femme déclenchent spontanément la grève pour dénoncer les contrats tyranniques qu'elles sont forcées de signer à l'embauche. Les raisons qui ont poussé Beena au suicide étaient loin d'être simplement «personnelles». Sa mort va ouvrir la porte à l'explosion d'un ras-le-bol généralisé au sein d'une profession exploitée et sans tradition syndicale.

De famille modeste — ses parents sont journaliers —, elle avait obtenu un prêt pour faire des études en techniques infirmières. Ses notes sont excellentes. Un recruteur lui offre un emploi à l'Asian Heart au salaire de 15 000 roupies par mois (un peu plus de 300 dollars). On lui a menti. Sur place, elle apprend qu'elle n'en touchera même pas la moitié (7000 roupies) — pour des journées de 14 à 16 heures. Ce qui ne lui permettra pas d'aider sa famille, de payer sa part de loyer, de s'acheter de quoi manger ni de rembourser son prêt. L'histoire veut qu'elle décide de démissionner pour se trouver un meilleur emploi et qu'elle se soit suicidée après que l'hôpital lui eut réclamé mille dollars pour rompre son contrat et lui rendre son certificat d'étude qu'elle gardait en sa possession.

L'affaire choque Jasmin Sha, un infirmier de 29 ans tout juste rentré au Kerala après être allé travailler au Qatar. Il mobilise, à Thrissur où il habite, des amis et collègues. Crée une communauté sur Facebook. «La réaction fut stupéfiante», raconte Jasmin, joint à Kochi entre deux réunions militantes. Tout va très vite. Naît à peine plus d'un mois plus tard la United Nurses Association (UNA), dûment enregistrée. Elle tient sa première réunion à la mi-novembre, à Thrissur, en présence de 135 infirmières. En deux mois, le mouvement parti du Kerala prend des dimensions nationales. Fin 2011, des grèves se produisent à Calcutta, Delhi, Mumbai. Des milliers d'infirmières et d'infirmiers travaillant dans les hôpitaux privés du pays, qui poussent comme des champignons, sont dans la même situation que l'était Beena Baby. De découragement, beaucoup ont quitté la profession pour de «meilleurs emplois». Les hommes deviennent chauffeurs de rickshaw ou font d'autres petits métiers. C'est plus difficile pour les femmes: le marché du travail indien est masculin, les avenues sont pour elles beaucoup moins nombreuses.

Selon l'Indian Nursing Council (INS), un organisme gouvernemental, le système de santé du pays emploie 1,8 million d'infirmières et d'infirmiers. La profession est féminine à 90 % et les deux tiers seraient Malayalis, originaires pour l'essentiel du Kerala, grand fournisseur de personnel infirmier en Inde et dans le golfe Persique. Au Kerala, le salaire minimum légal est de 180 dollars, mais la loi est rarement respectée, dit Jasmin. A l'embauche, le salaire d'une infirmière peut être d'à peine 2500 roupies par mois (environ 50 dollars). Le harcèlement sexuel tient de la pandémie, disent les infirmières, et le congé de maternité est une chimère. Une employée qui tombe enceinte est forcée de démissionner. Si elle revient au travail, rien n'oblige un employeur à tenir compte de son expérience antérieure.

Servitude contractuelle

L'UNA a commencé par se faire les dents en créant un comité au sein de la Mother Hospital, à Thrissur, une ville située dans le centre de l'État du Kerala. La direction réagit à cet élan syndical en mettant 21 employés à la porte. L'UNA lance un mot d'ordre de grève de 24 heures. Quatre revendications principales sont mises de l'avant: augmentation du salaire minimum, journées de travail limitée à huit heures, suppression du système de «servitude» contractuelle et assurance-santé pour tous. L'hôpital a cédé au bout de trois heures.

La riposte de la direction a été carrément violente lorsque l'UNA a voulu améliorer les conditions de travail au Amrita Institute of Medical Sciences (AIMS), un collège d'études médicales et un hôpital spécialisé créé à Kochi, sur la côte kéralaise, par la femme-gourou Mata Amritanandamayi. Mata est à la tête d'un petit empire à vocation humanitaire et écologique. Sa marque de commerce consiste à distribuer sa divinité en prenant ses fidèles dans les bras. Les représentants de l'UNA invités à venir rencontrer la direction de l'AIMS n'ont pas été étreints, raconte Jasmin; ils ont été tabassés. S'ensuivit une grève à laquelle ont participé 1300 infirmières de l'hôpital — qui a plié au bout de trois jours.

Six mois après la mort de Beena, l'UNA est aujourd'hui représentée dans près de 450 hôpitaux et compte plus de 160 000 membres. «On a des appels politiques et syndicaux, mais les résistances demeurent extrêmement vives au sein des directions d'hôpitaux et des médecins.» Qu'est-ce qui explique, outre le suicide de Beena, que la révolte éclate maintenant? «Les hôpitaux privés font de plus en plus d'argent alors que les conditions de travail ne s'améliorent pas. Et puis, autre facteur: l'attrait que représentaient les emplois offerts à l'étranger n'est plus ce qu'il était.»

Le Devoir

■ Ce reportage a été réalisé avec l'important concours de Shahina K. K., collaboratrice basée à Kochi de la revue OPEN, de Delhi.

RÉFUGIÉS

SUITE DE LA PAGE 1

réfugié obtient la citoyenneté d'un autre pays sûr. Mais une fois la résidence permanente obtenue, ces ressortissants étaient garantis de séjour et pouvaient conserver leur statut, à moins de commettre un acte criminel grave ou d'avoir fraudé pour avoir leur certificat.

Mais voilà que l'article 19 du projet de loi C-31 vient changer les règles du jeu. Sous la liste des conditions qui entraînent la perte du statut de résident permanent, le gouvernement a ajouté «la perte de l'asile». Qui plus est, l'article précédent durcit la loi actuelle en écrivant, noir sur blanc, que «la perte de l'asile d'une personne [entraîne] son interdiction de territoire». C'est donc un effet domino qui pourrait atteindre des réfugiés devenus résidents permanents, mais pas encore citoyens.

«On trouve cela tout à fait injuste que les réfugiés doivent vivre sous une sorte d'épée de Damoclès du gouvernement, qui pourrait agir plusieurs années après une décision tout à fait bien fondée de la commission [de l'immigration et du statut de réfugié, qui détermine la recevabilité des demandes], s'indigne M^r Richard Goldman de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). Car C-31 est rétroactif, ce qui fait que des ressortissants de pays où

la guerre est aujourd'hui terminée pourraient être forcés d'y retourner. On n'a qu'à penser au sort qui attendrait des réfugiés sri lankais, où la guerre civile a pris fin, illustre M^r Goldman.

Pas nécessaires

De l'avis des experts, il n'était pas nécessaire de sévir de la sorte, car il existe déjà des conditions de renvoi des résidents permanents et des réfugiés. D'autant que C-31 offrirait de vastes pouvoirs au ministre de l'Immigration, Jason Kenney, et à son ministère. Néanmoins, si C-31 prévoit le renvoi possible de résidents permanents, il n'est pas dit que le gouvernement sévira aussi rigoureusement. Or, voilà le problème, selon le professeur de l'Université d'Ottawa Peter Showler, qui estime que le projet de loi est trop flou. Les conservateurs «se donnent des pouvoirs extrêmement vagues et indéfinis, et vous ne savez pas de quelle façon ils vont les appliquer». M. Showler estime que C-31 est une loi «sournoise» qui omet de préciser réellement ses intentions. M. Showler et Sean Rehaag, de l'école de droit Osgoode Hall à l'Université York, ne s'entendent d'ailleurs pas pour dire si C-31 permettrait ou non aux ressortissants touchés par l'article 19 de faire appel afin d'éviter d'être déportés.

En moyenne, 25 000 réfugiés ont obtenu leur statut de résident permanent chaque année de

puis cinq ans. L'an dernier, ils étaient 24 700. Le délai moyen est de 18 à 22 mois. Suit une attente de trois ans avant de pouvoir faire une demande de citoyenneté, qui chemine en moyenne 19 mois. Au minimum, cinq à six ans s'écoulent avant de devenir citoyen, si le processus se déroule rapidement, et c'est donc autant de milliers de réfugiés admis chaque année qui sont menacés par la nouvelle loi, sans compter ceux qui n'ont simplement pas encore fait la demande. Car il est déjà trop tard pour agir, puisque le ministre Kenney a annoncé souhaiter que sa loi entre en vigueur dès l'automne prochain.

Les défenseurs des réfugiés n'ont néanmoins pas l'intention de rester les bras croisés. Ils contactent des députés pour les sensibiliser, même si M^r Goldman reconnaît qu'en contexte majoritaire, il sera plus difficile de convaincre les conservateurs de faire marche arrière. Du côté des avocats, l'Association canadienne des avocats et avocates en droits des réfugiés avec laquelle travaille M. Showler préparera des mémoires et tentera de se faire entendre en comité parlementaire, le moment venu. Pour l'instant, ils continuent aussi d'éplucher le projet de loi, car il pourrait bien y avoir d'autres clauses qui y sont camouflées, craint M. Showler.

Le Devoir

OSCAR

SUITE DE LA PAGE 1

Woody Allen, avec son *Midnight in Paris* en voyage dans le temps, repart *in absentia*, avec l'Oscar du meilleur scénario original, son troisième dans cette catégorie après *Annie Hall* et *Hannah and her Sisters*. Le prix échappe à *Une séparation* (qui l'aurait mérité) comme à *The Artist*.

Au Hollywood and Highland Theater (ancien Kodak) ça roulait rondement, sans couac au milieu de décors traditionnellement pompiers.

Billy Crystal reprenait pour la neuvième fois le collier, après la désastreuse performance l'an dernier d'Anne Hathaway et de James Franco à l'animation du gala. Crystal est toujours capable de jouer kitsch relax, entre deux steppettes, des farces gentilles et trois tonnes, sans écorcher son monde, ni organiser la révolution au palais.

Les 50 artistes du Cirque du Soleil avec leur numéro coup de chapeau au cinéma, trop court, entre écrans et caméras, ont insufflé la classe dans le spectacle, tout comme Sierra Plys entonnant *What a Wonderful World* durant l'hommage aux disparus de l'année.

Octavia Spencer, vibrante en domestique noire en révolte dans *The Help* de Tate Taylor, nous a offert un beau moment d'émotion en remportant la statuette de la meilleure actrice de soutien, au nez de Berenice Bejo pour *The Artist*. Le Canadien Christopher Plummer, doyen des lauréats à 82 ans, en homosexuel malade du *Beginners* de Mike Mills, récolte l'Oscar du meilleur acteur de soutien, premier d'une longue carrière.

The Girl with the Dragon Tattoo, le *Millenium* de David Fincher reçut le trophée du meilleur montage. Celui du meilleur long métrage d'animation échut sans surprise à l'angoissé caméléon *Rango* de Gore Verbinski, qui avait séduit tout le monde. La palme du

ANGLAIS

SUITE DE LA PAGE 1

langue seconde ne soit pas vertueuse. Bien au contraire. Mais encore faut-il soit implanté de façon efficace, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant, croit la chercheuse. «Il faut mettre les chances de notre côté. Et si on met devant les classes des enseignants qui ne savent pas bien parler anglais ou qui ne savent pas comment l'enseigner, quel modèle on donne?», s'interroge-t-elle. Elle craint qu'on ne se soucie pas suffisamment de mettre à profit des spécialistes de l'enseignement de l'anglais.

Légitime, son inquiétude est liée à un épisode de cafouillage pas si lointain. En 2006, lorsque que le ministre de l'Éducation a mis l'anglais au programme dès la première année du primaire, les écoles ont été prises de panique devant le nombre de profs d'anglais à embaucher. À Québec, plutôt que retenir les services de bacheliers en enseignement d'une langue seconde, les commissions scolaires se sont tournées vers son département pour former le personnel déjà à l'emploi. «À l'Université Laval, sur 200 qu'on devait former, il y en avait seulement 15 qui étaient admissibles à notre certificat d'aptitude à l'enseignement spécialisé d'une langue seconde. Tous les autres avaient besoin de suivre des cours supplémentaires de mise à niveau en anglais», raconte-t-elle.

Spécialistes contre enseignants

Elle qui a passé toute sa vie à scruter les méthodes d'acquisition des langages et la didactique des langues, Zita De Koninck est bien placée pour comprendre le haut degré de formation que doit posséder un enseignant pour que l'enfant apprenne efficacement. Ne s'improvise pas prof d'anglais qui veut. «Quand on forme un enseignant en langue seconde, on le forme pour qu'il aide l'enfant à développer ses capacités langagières et cognitives au moyen de toutes sortes d'exercice conçus pour ça», a-t-elle soutenu. «La formation, c'est de savoir pourquoi je pose tel geste pédagogique et pourquoi j'organise les activités selon une séquence donnée. Par exemple, si je



GARY HERSHORN REUTERS

La prestation des 50 artistes du Cirque du soleil a insufflé de la classe dans le spectacle.

meilleur documentaire échappait à *Pina* de Wim Wenders, pour échoir à *Undeclared* de Daniel Lindsay.

Du côté des courts métrages d'animation, les deux films de l'ONF: *Dimanche* du Québécois Patrick Doyon et *Wild Life* d'Amanda Forbis et Wendy Tilby repartent bredouille. C'est *The Fantastic Flying Books of Mr Morris Kessmore* de William Joyce et Brendon Oldenburg qui les coiffe au poteau.

Les grands recalés de la course furent *The Tree of Life* de Terrence Malick (injustement) *Moneyball* de Bennet Miller, le plus mièvre *Extremely Loud & Incredibly Close* de Stephen Daldry et *War Horse* de Steven Spielberg qui n'était pas, il faut dire, son opus majeur.

Le Devoir

veux amener les enfants à raconter une histoire en anglais à l'aide d'images, il ne faut pas que l'enseignant les voie. Le défi est alors plus grand pour l'enfant de raconter pour que son enseignant devine.»

En revanche, aussi vaillant et bien intentionné soit-il, un enseignant non formé ira glaner des activités et des jeux dans divers manuels ou sur Internet sans nécessairement réfléchir à l'aptitude qu'il veut développer chez l'enfant. «C'est bon d'utiliser des jeux pour motiver les élèves. Mais en faire du matin au soir, ça ne va pas l'aider», note M^{me} De Koninck.

Et comment faire en sorte que tous les élèves de 6^e réussissent alors que le programme demande de condenser sur une demi-année toutes les matières autres que l'anglais (par exemple le français et les maths)? «Que vont faire les profs pour amener leurs élèves à bien réussir? Ils vont compresser leurs matières? On dirait que la ministre évite de répondre à cette question-là», déplore la spécialiste de l'enseignement des langues. Elle ne serait pas contre une augmentation du nombre d'heures en classe, par exemple en le faisant passer de 25 à 30, soit une heure de plus par jour, comme cela se fait dans certaines provinces canadiennes.

Faire comme les Anglo

Pour mettre en place de bons programmes lin-

L'anglais intensif en cinq dates

1993: Le projet d'anglais intensif débute au Saguenay
2001: Le rapport des États généraux sur la langue française recommande l'anglais intensif en 6^e année.
2006: L'anglais langue seconde est désormais enseigné dès la première année du primaire.
2011: Dans son discours inaugural, le premier ministre annonce l'implantation de l'anglais intensif en 6^e année.
2015: Toutes les écoles du Québec auront un programme d'anglais intensif en 6^e année.

guistiques, le ministère de l'Éducation aurait intérêt à regarder ce qui se fait chez les Anglo, qui possèdent plusieurs modèles d'immersion française. Dans la plupart des cas, les enfants des écoles anglophones qui sont en immersion dans la langue de Molière font la maternelle, première et deuxième année du primaire uniquement en français. Par la suite, les ratios anglais/français s'inversent progressivement. «C'est certainement un modèle intéressant», estime Mme De Koninck.

Le Québec aurait aussi intérêt à regarder ce qui se fait ailleurs, notamment en Europe. En Suisse et au Luxembourg, les écoles bilingues sont légion. La clé de leur succès? Plusieurs points, croit la professeure, mais le fait que les autres matières scolaires sont enseignées en anglais y est certainement pour quelque chose. Ce qui est interdit dans les écoles du Québec en vertu de la Loi sur l'instruction publique. «Voir un contenu scolaire dans une autre langue permet d'approfondir davantage les concepts. L'élève va poser plus de questions et ça va amener une répétition des contenus. Au final, ça va avoir un impact positif sur la connaissance à la fois des concepts et de la langue», avance-t-elle.

Reste un mythe à déboulooner: celui qui laisse croire que les enfants en difficulté seront désavantagés. «Il n'y a pas d'études qui ont démontré que les élèves en difficulté vont être pénalisés. Au contraire. L'ouverture à une autre langue et le fait que l'enfant réfléchit sur le choix des mots, sur ses caractéristiques est plutôt bénéfique», a dit M^{me} De Koninck, en évoquant les travaux de recherche de Fred Genesee, de l'Université McGill. Ils ont permis de conclure que l'immersion française n'avait aucun effet nocif sur le développement de la langue anglaise, y compris chez les élèves qui éprouvent des difficultés en langue maternelle. Même qu'elle avait un impact positif sur la performance scolaire en général.

Somme toute, avant de commencer à implanter quoi que ce soit, il vaudrait peut-être mieux faire le bilan de l'introduction de l'anglais dès la première année, suggère Zita De Koninck. «Ça aurait été bien de savoir ce que ça avait donné, cette mesure-là. Malheureusement, au Québec, on n'est pas très vigilant sur le suivi.»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
 Par télécopieur 514-985-3360
 Par courriel redaction@ledevoir.com
 Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
 Par télécopieur 514-985-3390
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
 Par télécopieur 514-985-3340
 Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
 Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
 du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
 Par télécopieur 514-985-5967
 Par courriel abonnements@ledevoir.com
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
 Par télécopieur 514-985-3390